

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIEGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE — FRANCFORT, 24 FÉVRIER.

On écrit de Berlin, le 20 février :

On apprend que l'archevêque de Cologne sera bientôt mis en liberté et qu'il se retirera en Autriche, ou en Bavière, ou à Rome, où il passera le reste de ses jours; la place d'archevêque de Cologne ne sera plus occupée de son vivant, c'est pour cette raison que le docteur Husgen a été confirmé par le pape comme administrateur du chapitre.

On a appris de Rome, depuis quelques jours, que les premières démarches de M. de Bunsen ont été paralysées principalement par la publicité donnée aux déclarations des évêques de Münster et de Paderborn. Dans une pareille situation, M. de Bunsen a demandé, dit-on, son appel qui, selon toute apparence, ne lui sera pas accordé.

La présence à Berlin de l'évêque de Breslaw, si connu par sa tolérance et ses sentiments éclairés, a donné lieu à un bruit assez extraordinaire. Il serait question d'élever ce prélat à la dignité de patriarche de l'église catholique en Prusse, dans le cas où les circonstances amèneraient une rupture ouverte avec la cour de Rome.

On lit dans le *Diario di Roma*, du 13, que le pape a tenu un consistoire le 12 du courant, dans lequel sa sainteté a publié les noms des nouveaux cardinaux Mai-Falconieri, Mellini, Orioli, Mezzofanti, Giacini et Ugolini, et a déclaré qu'il en gardait in petto quatre autres.

Plusieurs nominations d'archevêques et d'évêques ont eu lieu dans le même consistoire. Nous remarquerons que les ecclésiastiques français Pierre Marie Cottret, François Lacroix, François Cart et Jean Marie Moland, ont été nommés évêques de Beauvais, Bayonne, Nîmes et Amiens.

On écrit d'Odessa, ter. février :

Une flottille, composée de six bricks et deux corvettes, partie du port de Sébastopol, croise sur les côtes de l'Abasis. Le commandant a ordre d'attaquer ou de capturer tout bâtiment qui s'en approcherait. Le pavillon anglais est désigné aux marins russes comme pavillon ennemi.

On nous écrit de Tiflis, que les Lesghis, la plus puissante et la plus belliqueuse tribu caucasienne, qui jusqu'à présent n'avait pas pris part à la lutte, a refusé de commercer avec les colons russes. Son exemple a été suivi par les Kurkses. Le général Orloff, les ayant attaqués près de Sladko-Riezouja, a été battu et forcé de se replier sur Derbent. Ses pertes ont été considérables.

Le 23 janvier, on a ressenti plusieurs tremblements de terre plus ou moins violents à Charkoff, Kieff, Kamenetz-Podolek, Chitomir, Chotin, Ogrefeff, Kursk, Sudsha, Obojani, Kischneff, Soroka et Bar. A Charkoff, la direction des secousses était de Nord-Est à Sud-Est; à Kieff, à l'Ouest; et à Ogrefeff, de Nord-Est à Sud-Ouest. Le tremblement était le plus violent à Chotin, où il a duré quatre minutes en endommageant presque tous les bâtimens. Il a été également fort à Kisonoff, et les habitans ont été épouvantés au point de quitter leurs demeures.

FRANCE. — PARIS, LE 25 FÉVRIER.

Les mascarades extérieures, déjà bien rares l'an passé, l'ont encore été davantage cette année. On aurait facilement compté le petit nombre des personnes déguisées qui se montraient de loin à loin sur les boulevards et dans la rue Saint-

FEUILLETON.

UN ÉPISODE DU REGNE DE MARIE-THÉRÈSE.

LES FIANÇAILLES DE L'ARCHIDUCHESSÉ JOSÉPHINE

L'impératrice et sa fille étaient ensemble, debout toutes les deux. C'était la même taille, la même finesse de traits, le même caractère de figure, l'une et l'autre remarquable par l'azur de leurs yeux et par la fraîcheur du teint saxon. Toutefois, cette ressemblance, si frappante au premier aspect, dégénérait en contraste après une observation plus attentive. Ce n'était pas la différence de l'âge, car les yeux de la mère n'avaient pas moins de vivacité, et l'incarnat de son teint n'était pas moins pur; mais la douceur, qui paraissait seulement dans le sourire de Marie-Thérèse, s'épanouissait dans tous les traits de l'archiduchesse. Les yeux de celle-ci, miroir fidèle du cœur et de l'esprit, dévoilaient toute sa âme; ceux de l'impératrice, dans leur franchise mensongère, livraient moins de secrets qu'ils n'en dérobaient. Toutes deux avaient le front large et uni; mais une contraction du sourcil, devenue habituelle, ridait légèrement celui de la mère. On reconnaissait, à la noblesse de leur démarche, à la dignité de leur maintien, le noble sang qui coulait dans leurs veines; mais l'impératrice semblait fouler aux pieds un monde esclavé, tandis que sa fille se fût dévouée pour ne pas écraser la plus humble des créatures.

La jeune princesse était en habit de fiancée; un bouquet de fleurs d'orange surmontait sa couronne de diamans; des barbes de velours blanc, brodées de perles, et un voile tissu d'argent tombaient presque à ses pieds. L'air vif et enjoué de l'archiduchesse, la sérénité et la grâce

Honoré; mais, en revanche, les promeneurs en costume de ville, à pied et en voiture, remplissaient la chaussée des boulevards et les contre-allées, de la Madeleine jusqu'à la Bastille. Au boulevard Italien et au boulevard Montmartre, la foule était telle qu'il fallait désespérer d'en percer le flot. On a remarqué plusieurs équipages très-brillans; c'était un Long-champ véritable.

Mais de ce que l'on ne voyait pas de travestis semés à la promenade; il n'en faut pas conclure que le goût des mascarades soit passé; tout au contraire: peut-être en ce moment ne trouverait-on pas vingt déguisemens à louer chez tous les costumiers de Paris.

La commission de la chambre des députés, présidée par l'honorable M. Merlin de l'Avyron, s'est réunie hier dimanche. Elle s'est prononcée contre l'autorisation demandée par M. Dutertre Dana de poursuivre M. Emile de Girardin et a nommé pour son rapporteur M. de Justien. C'est à la requête du directeur du Musée des Familles que cette seconde autorisation a été demandée.

Sur un mandat de Zangiacomi, juge d'instruction, on vient d'arrêter deux ouvriers imprimeurs, MM. Corbon et Dangay, comme auteurs d'une association industrielle entre plusieurs ouvriers imprimeurs. On ajoute qu'une brochure sur ce genre d'association ayant été publiée par M. Hott, licencié en droit, la police s'est présentée à son domicile, où plusieurs exemplaires de cette brochure ont été saisis.

MM. les docteurs en médecine qui ont embrassé et qui exercent à Paris la médecine homœopathique ont offert ces jours derniers une couronne en or, à leur chef le docteur Hahneman. L'occasion était belle: le statuaire David venait de terminer le buste de l'illustre docteur, MM. les homœopathes se sont réunis à une heure convenue dans les salons de M. Hahneman, et là, après avoir posé la couronne sur le beau travail de M. David, ils ont attendu en silence le héros de la fête; aussitôt qu'il a paru, ils l'ont entouré, et découvert le buste, ils lui ont présenté avec respect et dignité le tribut de leur reconnaissance et de leur admiration. Le docteur vivement ému a témoigné par quelques mots combien cet hommage le rendait heureux et lui permettait d'oublier les attaques peu courtoises des savans de nos jours. Bientôt après une société nombreuse d'hommes et de dames élégamment parés qui avaient reçues les invitations de madame Hahneman, ont rempli les salons, et la soirée homœopathique s'est terminée par un bal qui a duré une partie de la nuit.

Nous trouvons dans la *Gazette universelle de Leipzig*, rédigée, comme on sait, sous l'influence prussienne, cet extrait assez curieux d'une lettre de Mecklembourg, en date du 13 février :

On est très satisfait ici de voir que la froideur qui existait entre notre souverain et la cour de France, depuis le mariage de la princesse Hélène avec le duc d'Orléans, a fait place à des relations plus amicales. Notre grand duc a fait remettre au roi des Français une lettre autographe dans laquelle il le félicite du retour du duc de Nemours. Notre résident à Paris, qui, conformément à ses instructions, se tenait éloigné de la cour de France, a eu à se louer depuis de l'accueil qu'il a reçu. Le jour anniversaire de la naissance de la duchesse d'Orléans a été célébré ici par un bal brillant donné à la cour. On assure même que, dans le courant de l'été prochain, notre grand duc doit faire un voyage à Paris pour y rendre visite à sa sœur et à son beau-frère.

de sa physionomie contrastaient avec le reste de la scène. La salle où elle se trouvait, grande et sombre, était tendue de damas cramoisi, orné d'or, sur lequel se détachait une longue suite de cadres massifs, noirs par le temps, portraits de vénérables personnages, la plupart vêtus en noir, selon le goût espagnol, mais dont le front bas et l'épaisseur des lèvres trahissaient l'origine allemande. Au fond de la chambre, on remarquait un dais de pourpre dressé au-dessus d'un autel provisoire; l'impératrice y conduisit sa fille, et le rideau jeta son ombre noire sur les grâces de la jeune archiduchesse. Un groupe peu nombreux circulait à l'entour, groupes d'hommes graves et empressés, qui savaient de longue main bannir de leurs visages immobiles, l'expression des sentimens que révélaient leur cœur, si toutefois ce mot peut se dire des courtisans. La figure de l'empereur, qui se tint debout au pied de l'estrade, jusqu'au moment où on l'avertit qu'il était temps de tendre la main paternelle, était la seule qui parût appartenir à un homme; encore cette expression de bonté n'était-elle en réalité que le cachet d'une incurable faiblesse.

Mais où donc est le fiancé? loin, bien loin de cette scène. Un royal amant fait sa cour par ambassadeur, et plait par fondé de pouvoir. A sa place figurait un vieillard de noble extraction, qui, ayant passé sa vie dans l'étude et dans la pratique de l'étiquette, considérait la science des formes comme le chef-d'œuvre de l'esprit humain.

A la fin de la cérémonie, l'ambassadeur s'agenouilla et bissa la main de la duchesse de Parme; Joséphine se détourna vers sa mère et allait tomber à ses genoux, quand celle-ci la prévint, et la prenant dans ses bras, la baisa au front en lui souhaitant de longues années de bonheur. L'empereur, à son tour, l'embrassa gauchement, mais d'un air si affectueux, que l'on vit bien que dans ce moment il oubliait les avantages

Dans la séance du 24 février, M. le ministre de la guerre a présenté à la chambre des députés de France un projet de loi relatif aux crédits extraordinaires pour l'armée d'Afrique. A l'appui de ce projet, il a donné un tableau complet de la situation de la France en Algérie.

Après avoir rappelé toutes les difficultés que l'on a éprouvées depuis la prise d'Alger, en 1830, jusqu'à celle de Constantine, les grands résultats que cette expédition a déjà procurés, le ministre s'attache à démontrer la nécessité de donner au gouvernement les moyens de pouvoir continuer la pacification de ce pays, et développe les vues que la France a sur l'Algérie.

Une grave difficulté, c'est la question des limites. Dans la province d'Oran elle ne soulèvera pas de sérieuses contestations; mais à l'est d'Alger des dissentimens s'annoncent; et quelqu'un qu'il soit de la paix, le gouvernement ne souffrira pas que des engagements solennels soient méconnus ou violés. La paix a été le fruit de la victoire, mais si l'on veut qu'elle s'affermisse, cette paix doit être une paix armée (Sensation.)

Le ministre ajoute que dans une telle situation on ne peut songer à affaiblir l'armée d'occupation, qu'il faut au contraire l'augmenter. L'effectif actuel est de 38,000 hommes et 8779 chevaux; le gouvernement propose de le porter à 48,000 hommes et 11,372 chevaux. De nouveaux besoins ont été créés par l'extension du territoire occupé; le matériel doit être renouvelé, et des précautions doivent être prises pour la santé du soldat. Il faut s'occuper maintenant d'un établissement permanent, qui doit comprendre les ports militaires, les casernes, les hôpitaux, les magasins; il faut s'occuper de faire des bâtimens où le soldat puisse être à l'abri de l'humidité et des ardeurs du soleil. Parmi les dépenses utiles et argentées se place le dessèchement des plaines de Metidja et de la Seybouse, qui infectent par leur exhalaisons les positions militaires voisines. Il faut aussi s'occuper de construire des routes, qui ne sont pas seulement un moyen de communication, mais assurent aussi la soumission de populations.

Enfin l'enceinte d'Alger doit être agrandie, car l'espace manque partout et on ne peut le refuser à la population toujours croissant qui se presse dans les murs de la capitale.

La côte africaine n'offre que des ports peu sûrs. Celui d'Alger peut être facilement amélioré, et recevoir avec les navires de commerce, les bâtimens de guerre, aujourd'hui forcés de jeter l'ancre au loin dans la rade, ou de regagner le large dans les gros temps.

L'absence d'un lazaret a déjà plus d'une fois compliqué les rapports de l'Afrique française avec les autres états et la métropole elle-même; on doit nécessairement en établir un à Alger même, centre des possessions.

Voici le résumé des dépenses qui doivent être faites :

Artillerie — Armement des places et constructions de magasins, 5,800,000 fr.

Génie — Construction de casernes, hôpitaux, magasins, fortifications permanentes, 100,000 fr.

Services civils — Routes, 3,300,000 fr.; dessèchement, 2,500,000 fr.; prolongation du Mole d'Alger, 9,000,000 fr.; lazaret à Alger, 600,000 fr. Total général, 26,800,000 fr.

Un crédit de 1,500,000 fr. suffira pour 1838; il faudra trois millions en 1839; D'autres crédits seront demandés en 1840.

Ces propositions, dit le ministre en terminant, répondent aux nécessités du présent, et préparent l'avenir. C'est à vous,

de cette noble alliance, pour ne songer qu'à la perte de sa fille chérie. Cette explosion de tendresse parut déplaire à Marie-Thérèse. Un coup d'œil sévère avertit l'empereur qu'il s'écartait des convenances; docile à ce regard qu'il avait appris à comprendre, il fit trêve à sa tendresse et rentra incontinent en lui-même. Un geste du vicé-ambassadeur, marquis de Placencia, mit en mouvement un jeune page, qui s'avança en portant dans ses mains une petite cassette de diamans. L'ambassadeur flechit une seconde fois le genou pour en faire hommage à sa souveraine; elle contenait le portrait du duc de Parme, suspendu à une chaîne de brillans. L'impératrice le prit elle-même et le plaça au cou de sa fille. Une collation était préparée dans une salle voisine, il fallut la subir. Après ce festin d'apparat, la foule des courtisans fut admise à présenter ses félicitations, et ce ne fut que fort avant dans la nuit que la duchesse de Parme put se retirer. Accablée de fatigue et oppressée par la chaleur, elle s'empressa d'ordonner à ses femmes de la dégager de ses habits de fête.

— Donnez moi, dit-elle, ma robe de chanoinesse. C'était le costume le plus ordinaire de l'archiduchesse et de ses sœurs.

« Quelle idée! s'écria Pauline, sa femme de chambre favorite; ne mettez point de noir un jour de mariage, c'est de mauvais augure. »

La princesse insista, et sa femme de chambre lui passa une robe de soie noire; elle alla s'asseoir à la fenêtre, et regarda pour la première fois la miniature qu'elle portait. La figure du duc était d'une beauté peu commune, et sa physionomie annonçait un esprit distingué. La finesse de l'émail et le talent du peintre pouvaient bien avoir ajouté à la grâce du modèle, mais on voyait que l'expression avait été prise sur la nature et non dans l'imagination de l'artiste. La jeune fiancée sentit le bonheur et la sécurité passer dans son âme, à la vue de ces yeux pleins de douceur et

en les adoptant, d'affermir la puissance française en Algérie, et de consacrer sur cette terre arrachée à des pirates, la fondation d'un établissement durable qui compense les sacrifices faits par la France pour fixer sur le sol africain la civilisation de la vieille Europe.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 26

Malgré l'approche de la liquidation, les cours des fonds français ont été calmes, et le 5 p. c. est resté pendant toute la bourse à 109 90, tantôt offert, tantôt demandé. On espérait connaître avant la fermeture du parquet la nomination des membres de la commission du remboursement. Cette attente ayant été déçue, aucun mouvement n'a eu lieu sur le 5 p. c. Le 3 p. c. est resté à 79 75 à 80; il était un peu moins offert que le 5 p. c.

Les autres valeurs ont donné également lieu à un bien petit nombre d'affaires. Les 4 canaux ont été cotés à 1245; l'actif espagnol était à 49 1/2. On faisait des actions de la banque de Belgique à 151 7/8; on demandait à 1075 les Actions Réunies.

On s'est un peu plus occupé de valeurs industrielles que des fonds français. On négociait à 1825 et 1850 les actions de 1,000 fr. pour l'exploitation de l'asphalte de Seyssel, à Bruxelles. Le charbonnage de Bray est resté à 612.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

On écrit de Madrid, le 17 février :

La reine a obtenu, mais avec peine, que MM. Ofalia et Caratala veuillent rester au ministère jusqu'à la fin du mois. Dans le conseil qui a eu lieu on a débattu la question de la présidence du nouveau cabinet. La reine ne voudrait pas de Cordova, que Martinez de la Rosa et Toreno cherchent à combattre. Cependant le public est persuadé que Cordova sera président avec le portefeuille des affaires étrangères. MM. Campuzano serait nommé à l'intérieur, Mariani aux finances, Sancho à la guerre, et Madoz à la justice. On dit que la marine serait confiée au marquis d'Aguilar, comme au seul homme capable, après Zéa Bermudez, dont la nomination amènerait la dissolution des cortès.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 27 FÉVRIER.

Huit cents personnes ont été invitées à la fête de la cour qui aura lieu ce soir.

La chambre des représentants n'a pu reprendre encore ses travaux. A une heure et demie il n'y avait que 37 membres présents. M. Dumortier a demandé que l'on insérât au *Moniteur* les noms des absents, et que l'on fit remarquer surtout que ceux qui se sont opposés à ce que la chambre s'ajournât jusqu'à jeudi, sont précisément ceux dont on a remarqué l'absence.

M. le ministre de l'intérieur vient de décider que des subsides seront accordés aux jeunes artistes qui s'adonnent à l'étude de la gravure sur cuivre et qui se distingueront dans cette partie.

D'un relevé exact fait au greffe de la haute cour de justice militaire, il résulte que, pendant l'année 1837, les conseils de guerre du royaume ont rendu deux mille quatre cent quarante cinq jugemens, desquels six cent deux ont été soumis à la haute cour, tant sur appel qu'en révision.

Cette cour a eu de plus à connaître de différentes plaintes en matière de discipline, et de plusieurs affaires en premier et dernier degré de juridiction, intentées contre des officiers supérieurs.

On vient de publier le rapport de M. Morel, directeur des compagnies d'assurances maritimes d'Anvers sur les opérations du deuxième semestre 1837. La perte de la première compagnie, pour le semestre s'élève à fr. 449,980; celle de la deuxième compagnie est de fr. 235,368. Cela porte la perte sur l'année entière à la somme énorme de fr. 1,719,317! Aussi un nouvel appel est-il fait à la première compagnie pour un troisième versement.

On écrit des bords du Rhin, 15 février :

Les préparatifs pour le chemin de fer de Cologne à Aix-la-Chapelle avancent activement. On presse l'achat des terrains nécessaires, de manière que les premiers travaux pourront commencer dès la belle saison.

Le cours des actions de la société pour la construction de ce chemin de fer est en hausse continuelle, ce que l'on attribue en partie aux relations dans lesquelles elle se trouve avec la bourse de Bruxelles, où l'on ne cote que les actions émises par la banque même; celle-ci les rachète chez M. Oppenheim, à Cologne, ne pouvant pas, à cause de la garantie, se mettre

qui semblaient répondre aux siens. Peut-être aussi l'air pur du soir disposait-il la princesse à ces tendres pensées en lui apportant le parfum des fleurs du jardin et la fraîcheur de la rosée. Tout à coup une musique délicieuse se fit entendre, c'était les musiciens du palais qui jouaient un air italien d'un mouvement lent et mélancolique; il y avait des paroles sur cet air, Joséphine les connaît, elles peignaient un amour tendre et passionné; elle rougit en jetant un regard sur le portrait qu'elle tenait à la main; se tète se penchait, soit pour écouter les sons lointains qui venaient mourir à son oreille, soit pour rêver à l'avenir, comme rêve la jeunesse quand l'imagination donne de la réalité à ses brillantes illusions. Ces images de bonheur charmaient et maltraisaient son cœur, quand la porte de son appartement s'ouvrit tout à coup: c'était l'impératrice.

Joséphine se leva avec émotion à la vue de sa mère. Marie Thérèse était froide et hautaine dans ses manières: elle ne souffrait aucune entrave à ses volontés; il n'était donc pas étonnant que sa fille montrât à son aspect un certain embarras qui témoignait plus de déférence que d'affection. Cette fois cependant l'impératrice s'était adoucie jusqu'à la tendresse; et lorsque sa fille lui présenta pour s'asseoir un fauteuil à bras, elle le refusa, et, lui prenant affectueusement la main, elle se plaça avec elle sur une causeuse dans l'embrasure de la fenêtre. Lorsqu'elles furent assises: — Ces livres sont italiens, dit l'impératrice, et cette musique que j'entends est italienne. Ah! mon enfant, vous lâchez déjà de nous oublier. Hélas! ces liens si doux, que la médiocrité resserre, notre condition les relâche, ou les brise trop souvent; combien de fois, fille chérie de mon cœur, n'ai-je pas dû vous sembler froide et sévère, mais les soucis du trône, permettent si rarement à mon front de s'épanouir, à mon cœur de s'épancher! Chère fille, quand, loin de nous, vous penserez à votre mère, songez aux soins qui l'accablent! Pour toute

en rapport avec le premier venu. La banque, naturellement, les remet en circulation, moyennant quelques p. c. de change. Si elles sont en faveur, elle en demande davantage à M. Oppenheim, qui est obligé de les racheter de la même manière. Cependant le cours sur le Rhin est toujours de quelques pour cent au-dessous de celui de Bruxelles. Ce négoce va prendre un nouvel essor par le plus grand développement qu'il est sur le point d'acquiescer. M. Oppenheim a fait exprès un voyage à Paris, afin que les actions y soient aussi dorénavant cotées à la bourse, résultat qu'il a obtenu. La maison Laffitte a entrepris cette affaire, et comme d'après sa propre déclaration, elle ne prend part qu'à des entreprises solides, déclaration qui lui a valu la confiance publique, on peut espérer que ces actions auront bientôt aussi des acquéreurs à Paris, ce qui les fera monter à un change qu'elles n'ont pas encore jusqu'aujourd'hui. Elles sont de 12 à 14 à Cologne, et à Bruxelles de 17 à 18.

Bruxelles, 27 février. (Trois heures.) — La bourse avait la physionomie du calme et le nombre des habitués était très réduit. Les affaires ont été limitées et les cours sans fluctuations sérieuses. Fonds de l'état: 5 p. c. 102, 4 p. c. 93 3/4 P., Société Générale titres en nom fl. 823 P., certificats au porteur émission de Paris 1740 P.; Société de Mutualité 1160 (116) A.; Société Civile 1155 (115 1/2); Banque de Belgique 1472 50 (147 1/4) P.; Actions Réunies 105 (105) et A, il a été fait quelques pièces à 1052 50 (105 1/4); Canal de la Sambre à l'Oise 1090 (109) A, sans vendeurs; il y avait preneurs à 114 plus haut après la cote; Société Nationale 1220 (122) A.; Raffinerie Nationale 123 (123) et A. Les autres valeurs ne sont pas cotées ou n'ont point varié. Chemin de fer de Cologne 1100 P.

L'actif espagnol totalement négligé, 43 cours. Anvers, deux heures 3/4. (Par voie télégraphique) — Ardois 18 1/4 316 1/8 A 114 P.

LIÈGE, LE 28 FÉVRIER.

Il règne une touchante fraternité de doctrines entre les journaux carlistes de France et les gazettes orangistes de Belgique: on sait avec quelle patriotique énergie et quelle vertueuse indignation les partisans du roi Guillaume ont repoussé l'établissement d'un chemin de fer, et attaqué le gouvernement qui avait inventé cette nouvelle jonglerie pour tromper le pauvre peuple et lui soutirer jusqu'à son dernier écu; l'un d'eux a cherché à démontrer que les chemins de fer sont destinés à consommer la ruine de la Belgique, parce qu'ils concentreront tout le commerce, dans les grandes villes, et paralyseront ainsi tout mouvement commercial dans le plat pays. L'estimable écrivain ne se souvenait point qu'il avait dit, un peu plus haut, qu'il n'y a plus de commerce en Belgique. Eh bien, les journaux carlistes, en France, viennent de se coaliser à leur tour, contre l'établissement des chemins de fer. La *Gazette* a donné le signal de la résistance. Elle s'apitoye sur le sort du pauvre peuple auquel on se propose de demander les sommes nécessaires pour la construction de ces voies. Elle n'en voit pas l'opportunité; elle n'en reconnaît pas les avantages. Des centaines de millions pour des chemins de fer! Oh! que cet or serait bien mieux appliqué à la défense de la cause sacrée de don Carlos, ou à une levée de boucliers en faveur du royal prétendant qui chasse dans les parcs de Goritz! On pourrait même, au moyen d'un tel budget, entretenir une armée étrangère, pendant six mois.

Il y a quelques jours, avant la débacle de la Meuse, on signalait à un brave paysan d'Ilteren, village situé sur la rive droite, à trois lieues au-dessous de Maestricht, les dangers dont cette commune était menacée par le débordement de la rivière. — Que deviendriez vous, lui disait-on, si la Meuse abandonnait son ancien lit; pour s'en creuser un nouveau à travers vos champs? — Nous deviendrions Belges, répondit le vieux paysan, et nous le resterions; notre village est aujourd'hui sur la rive droite; il serait alors sur la rive gauche. — Cette réponse n'a pas besoin de commentaires. Elle est digne de figurer parmi les plus belles réparties qui aient été inspirées par le patriotisme et l'amour de la liberté.

Nous avons publié le manifeste de M. Dechamps contre la réforme électorale sans l'avoir fait précéder ou suivre de la moindre observation. Mais on se tromperait étrangement si l'on regardait cette publication pure et simple comme une adhésion aux doctrines développées dans ce travail. Malgré tout ce qu'a pu dire M. Dechamps, il restera vrai que les villes, sous le système actuellement en vigueur, ne peuvent

que difficilement obtenir les représentans de leurs choix, et que la plupart d'entr'elles sont écrasées par les campagnes. Or, c'est là une injustice et un mal qu'il faut chercher à réparer et à extirper. Aussi nous déclarons nous franchement et sincèrement pour la réforme électorale; mais nous voulons qu'elle s'opère lentement, graduellement, et qu'elle ait bien pénétré dans nos mœurs avant de se réaliser dans nos lois. Que les organes de la presse libérale continuent donc à vulgariser les principes de la réforme, et que les électeurs, de leur côté, s'appliquent à améliorer la composition des chambres, afin que d'ici à quelques années, la Belgique puisse jouir d'une représentation nationale où les grands intérêts de la civilisation soient dignement défendus et ne risquent plus d'être sacrifiés aux exigences d'un parti. Notre coopération active est assurée à cette œuvre de progrès.

S'il est des matières éminemment imposables, ce sont, à coup sûr, les objets de luxe et de pur agrément. A ce titre, le tabac doit naturellement attirer l'attention des gouvernemens, dans la recherche des moyens propres à augmenter le produit éventuel des revenus de l'état. Aussi le nôtre vient-il de présenter un projet de loi tendant à augmenter les droits d'entrée sur les tabacs de toute espèce. Cette mesure est bonne et ne soulève point de plaintes. Il n'est pas à craindre que son adoption restreigne la consommation de ce produit, ou gêne trop le tabac dont la classe ouvrière et dans l'habitude de faire usage. La principale augmentation porte sur le Varinas et le Portorico, deux espèces qui sont préférées par le riche et l'homme aisé. Le Maryland au contraire n'est que faiblement imposé, et l'établissement du nouveau droit produira à peine une hausse de cinq centimes par kilogramme.

Le *Courrier Belge* a publié trois articles adressés au *Politique*, au sujet de l'association. Il se flatte d'avoir réfuté toutes les objections de notre journal, et il attend, ajoute-t-il, depuis plusieurs jours, notre accusé de réception. Que le *Courrier* ne nous en veuille pas à cause du retard que nous mettons à lui répondre. Nous avons lu ses articles avec beaucoup d'attention, et nous nous occuperons bientôt de leur examen.

On n'apprendra pas sans étonnement que, dans le courant de l'année 1837, le tribunal correctionnel de Tongres a eu à connaître de quatre cents affaires de fraude. La cour d'assises de son côté a statué dans dix causes criminelles auxquelles la fraude avait également donné lieu. Qu'on juge par là du développement de ce commerce illicite et des progrès de la démoralisation qu'il a fait naître parmi les classes campagnardes des environs de Maestricht.

La gendarmerie a amené dans les prisons de cette ville, un individu de la commune de Fraipont, prévenu d'une double tentative de viol, commise sur une femme d'un certain âge, et sur sa nièce enfant de 14 ans. Nous apprenons que M. le juge d'instruction a cru devoir se transporter sur les lieux pour recueillir les renseignements nécessaires à l'instruction de cette affaire.

M. le gouverneur de la province a donné hier à son hôtel, un bal auquel assistaient l'élite de la société et beaucoup de membres des autorités civiles et militaires. On y comptait plus de trois cents personnes.

On lit dans l'*Indépendant*:

Le *Journal de la Haye*, en rendant compte de l'article du *Journal des Débats* qui, en parlant des chemins de fer de la Belgique, fait remarquer la facilité avec laquelle une armée française pourrait être transportée par cette voie à de longues distances, fait la remarque suivante:

« Nous pouvons ajouter aux observations du *Journal des Débats* sur la facilité dont la France en cas de guerre pourrait disposer des moyens de la Belgique, un fait dont nous pouvons garantir l'authenticité, c'est que l'administration française possède à Charleroy un magasin de munition de guerre d'une valeur de 14 millions de francs et qu'un officier français d'artillerie vient chaque année en faire l'inspection. »

Nous voyons avec surprise plusieurs journaux belges reproduire cette assertion du *Journal de la Haye*, sans y ajouter aucune réflexion, en sorte qu'on pourrait penser qu'elle a quelque fondement. Il n'en est rien cependant, nous l'affir-

destinée à remplir ne soit au-dessus de vos forces. Belle comme vous l'êtes, avec un esprit tel que le vôtre (j'en connais mieux que votre modestie l'empire irrésistible) votre influence sur votre mari peut, je ne dis pas assez, doit être absolue. Ne pensez pas, ma chère fille, que je veuille vous détourner de l'accomplissement de vos devoirs; je désire seulement vous donner un peu de mon expérience. — Ne savez vous pas, ma mère et souveraine, avec quel respect j'écoute vos conseils, avec quel soin je m'essais à les suivre.

C'était à ce point que l'impératrice voulait amener sa fille. Elle baissa d'abord ce visage si doux et si confiant où se peignait l'impatience de l'entendre, et se mit à parler. Ses moyens de persuasion étaient puissants, sa voix souple et assurée, son sourire... c'était celui qui provoquait le serment de la noblesse hongroise. D'abord sa fille sembla l'écouter avec une attention confiante et naïve, mais bientôt sa physionomie se modifia par degrés, et passa de la surprise au doute pour éclater enfin en indignation.

— Non, non, s'écria-t-elle, en tombant aux pieds de sa mère, enregistrer toutes ses actions, pénétrer dans ses pensées les plus secrètes pour en rendre compte à la cour d'Autriche! provoquer sa confiance pour la trahir, non ce n'est pas la mon devoir, mon amour serait donc... Tout beau! ma fille, interrompit l'impératrice, en comprimant non sans peine la colère que trahissait le feu de ses yeux, je n'étais pas préparée à cette bouffée d'amour romantique. — Madame, reprit la duchesse, en se relevant avec dignité, le rôle d'espion ne convient pas à la fille de Marie-Thérèse.

Dans ce moment de généreuse colère, sa figure prit un nouveau caractère de grandeur; son front, toujours si posé, se contracta, on l'eût prise pour l'impératrice. Marie-Thérèse, en la voyant si semblable à

Arrondissement de Huy.

Les remplaçants et substituants des miliciens du canton de Huy, seront présentés le lundi 9 avril prochain; ceux des cantons de Seny et de Couthuin, mardi 10; de Chevron et de Jehay-Bodegnée, mercredi 11.

Arrondissement de Waremme.

Les remplaçants et substituants des miliciens des cantons de Waremme et de Momalle, seront présentés le mercredi 18 avril prochain; ceux des cantons de Hannut et de Landen, le jeudi 19.

Quatrième et dernière session.

Cette session aura lieu dans les quatre arrondissements, les mercredi, jeudi et vendredi 2, 3 et 4 mai prochain.

Remise des miliciens à M. le commandant provincial.

La réunion des miliciens au chef-lieu de la province, et leur remise à M. le commandant provincial, seront opérées aux jours ci-après désignés, savoir:

A. Les volontaires et les miliciens désignés pendant la tre. session, seront remis à M. le commandant provincial, le 10 mars prochain, à 9 heures du matin.

B. Les miliciens de la levée de cette année, leurs remplaçants ou substituants, désignés ou admis pendant les 2e. et 3e. sessions des conseils de milice, seront remis à M. le commandant provincial.

Pour l'arrondissement de Huy, le mardi 24 avril prochain, à 9 heures du matin.—Pour celui de Verviers, le mercredi 25.—Et pour celui de Waremme, le jeudi 26.

Pour l'arrondissement de Liège: la ville de Liège et les cantons de Herstal et Allier, le vendredi 27 avril prochain, à 9 heures du matin. Les cantons de Hollogne aux Pierres, Seraing, Louvegné, Chênée, Eléron et Dalhem, le samedi 28 avril prochain, à 9 heures du matin.

C. Enfin les miliciens restant à incorporer pour les quatre arrondissements, seront remis, savoir: Ceux des arrondissements de Huy, de Waremme et de Verviers, le lundi 14 mai, à 9 heures du matin; ceux de l'arrondissement de Liège, le mardi 15.

Variétés.

LA MORT D'UN POÈTE.

Malflâtre, le pauvre Malflâtre, que l'adversité avait déjà si cruellement éprouvé, malgré sa jeunesse et son talent, et peut être à cause de cela, s'était vu réduit, en l'année 1767, à accepter un gîte chez une pauvre vieille femme, que la pitié avait émue en sa faveur. Découragé, fatigué par les veilles et par les jeûnes, commençant à désespérer de son avenir, doutant de son génie, malade d'une blessure qu'il s'était faite à la tête, le malheureux poète s'était retiré dans la chambre froide et sombre que la charité lui avait offerte. Il habitait avec une jeune fille, douce et résignée comme une sainte, qui lui souriait au milieu des privations, afin que son âme ne s'abatît point tout à fait et qu'une lueur d'espoir, que le soleil envoie encore. C'était une jeune orpheline. En la voyant ainsi délaissée, pauvre et belle, Malflâtre était venu à elle... et l'orpheline l'avait aimé!... parce qu'il était pauvre aussi, et qu'elle avait deviné son âme!

Une nuit du mois de janvier 1767, dans cette chambre glacée, le poète veillait à une table. Il travaillait dans l'espoir de procurer à sa compagne un peu de ce bien-être, qui les faisait si constamment pâle. Frissonnant, en proie à toutes les souffrances du corps et de l'esprit, il composait un poème. Non, une réclamation contre ce monde qui l'avait si cruellement abusé; non, des plaintes éloquentes peignant l'état de son âme... Il était trop fier pour exciter la pitié!... L'infortuné écrivait le charmant petit poème de *Narvisse*, que l'imagination la plus fraîche paraît avoir enfanté en se jouant... Il écrivait cela... et il portait en lui le germe de la mort!

Tout à coup, ses yeux se sont arrêtés sur la jeune fille endormie dans un vieux fauteuil délabré, et, pendant quelques minutes, il la considère en souriant tristement; puis, il s'approche d'elle, effleure de ses lèvres le front pâle de son amie, et lui dit: — Dors, pauvre Magdeleine!... dors... Tu es heureuse peut-être en ce moment... Un beau rêve suspend la réalité de ta vie... Qu'il se prolonge, mon Dieu!

Magdeleine s'éveilla bientôt, et ses premières paroles furent: — Malflâtre!... Malflâtre, où es-tu?

— Près de toi, ma bien-aimée.

— Te voilà dit-elle en s'étreignant de ses bras; puis, jetant des regards étonnés autour d'elle: — Ce n'était qu'un rêve!... Ah! il était bien beau!... Ami, je rêvais que nous étions heureux!

— Dieu aura peut-être pitié de nous!

— Que tes mains sont froides!... Allons, prends un peu de repos à ton tour; je dois veiller aussi... Il faut que j'achève cet ouvrage de broderie; je fâcherai de le vendre, cela nous fera quelque argent.

— Nous pourrions avoir du pain, dit Malflâtre.

Et deux larmes tombèrent brûlantes de ses yeux sur les mains de Magdeleine.

— Chasse toute idée de tristesse, ami!... Moi, j'ai confiance en Dieu!... L'avenir est à toi!... Oui, Malflâtre, nous serons heureux un jour... bien heureux!... Nous n'habiterons plus cette chambre de misère!... Oh! il ne faut pas nous plaindre encore!... Que me manque-t-il, à moi?... Je t'aime, Malflâtre!... Je t'aime tant, mon Dieu!

— Oui, tu as raison, l'avenir m'appartient, dit Malflâtre en embrassant les blonds cheveux de la jeune fille; oui, nous serons heureux un jour!

Et il retourna à sa table de travail, Magdeleine s'occupait de son ouvrage de broderie.

Au milieu de ces circonstances, capables de séduire et d'abattre l'âme la plus forte; Malflâtre parvint à parfaire son poème. La moitié du dernier chant restait à faire, quand, par suite du coup violent, qu'il

sa promenade. C'était Martini, le confesseur de l'impératrice. Il s'approcha de la duchesse, et la voyant vêtue de deuil: — Ma fille, lui dit-il, je vois avec plaisir que vous n'avez pas attendu ma venue pour vous préparer un devoir que vous avez à remplir cette nuit.

— Que voulez-vous dire? reprit la princesse; j'ai changé de vêtements à cause de la chaleur.

— J'avais espéré, ma fille, que c'était volontairement et par humilité; car les habits de noces, les parures mondaines, contrastent trop visiblement avec les prières qu'on offre en présence de la mort.

— Expliquez, je vous prie, votre pensée, reprit Joséphine aussi pâle que le marbre.

— Votre altesse royale n'ignore pas que son tour l'appelle à veiller et à prier cette nuit auprès de l'archiduchesse Caroline.

Joséphine tomba évanouie contre les lambris de la chambre. — Jamais s'écria Pauline, en essayant de soutenir sa maîtresse, jamais l'impératrice ne le permettra; nous savons tous que la princesse est morte de la petite-vérole, et personne ne peut entrer dans la chapelle.

— Les ordres de sa majesté ne permettent pas qu'on néglige ce soin pieux; c'est elle qui m'envoie ici pour conduire sur le champ la duchesse de Parme auprès du cercueil de sa sœur.

— Appelez donc votre père, murmura la jeune camériste; mais qu'attendre de sa volonté! Je vous en conjure, courez vous-même aux pieds de votre mère. — Je l'ai vue, reprit la duchesse, nous nous quittons.

Pauline se cacha le visage de ses deux mains.

— J'attends, continua le prêtre, qu'il plaise à votre altesse de me suivre à la chapelle.

Joséphine se leva, disposée à marcher derrière lui. — J'y veux aller avec vous; seule et pendant la nuit, vous n'y résisteriez pas, s'écria Pauline. Le prêtre répliqua: — La veillée de son altesse doit être solitaire; l'usage le veut ainsi.

mons, et la feuille hollandaise garantit l'authenticité d'un fait complètement faux.

— Les journaux de New-York, jusqu'au 1er février, sont arrivés par le Havre. Ils confirment la dispersion des insurgés du Canada qui étaient réunis à l'île de Bois-Blanc; c'est aux autorités américaines qu'ils attribuent ce résultat. Il paraît que depuis tout était tranquille.

— On écrit de La Haye:

On prévoit qu'à la reprise des séances des états généraux, fixée au 28 février, on s'occupera du projet de loi resté en suspens apportant des modifications au tarif des droits d'entrée, de sortie et de transit; et ensuite de projets de loi concernant les voies et moyens, afin de couvrir les dépenses extraordinaires et le paiement de la dette pour le second semestre, ainsi que la révision partielle du code pénal.

— On écrit d'Amsterdam, le 24 février:

Nous apprenons que le conseil d'état s'occupe de la rédaction d'un projet de loi pour l'établissement d'un chemin de fer entre Amsterdam et Arnhem avec embranchement d'Utrecht sur Rotterdam, ainsi que d'un autre projet d'assèchement du lac de Haarlem.

— On a trouvé au cou d'un cygne tué, il y a une quinzaine de jours, dans les environs d'Évreux, un collier en or, portant cette inscription:

« J'APPARTIENS AU ROI DE NAPLES. »

Ce collier a été vendu à un orfèvre du pays pour la somme de 12 fr.

MILICE 1838. — CONSEILS.

Fixation des séances des 2^e, 3^e et 4^e sessions, et des époques de l'incorporation des miliciens.

Un arrêté de M. le gouverneur de la province, en date du 22 février, fixe ainsi qu'il suit les époques des 2^e, 3^e, et 4^e sessions des conseils de milice de la province de Liège:

Les conseils de milice continueront à se réunir pour les séances des dites sessions, aux locaux respectifs ci-après désignés, tous les jours à neuf heures du matin:

Pour l'arrondissement de Liège, à l'ancienne église Ste. Ursula, rue des Onze Mille Vierges, à Liège. — Pour l'arrondissement de Verviers, à l'hôtel de ville de Verviers. — Pour celui de Huy, à l'hôtel de ville de Huy. — Pour celui de Waremme, à la maison communale de Waremme.

Seconde session des conseils.

Les miliciens de la levée, de cette année, ainsi que ceux ajournés lors des levées précédentes, dont les numéros de tirage ont été atteints par l'appel, devront comparaitre à cette session pour faire statuer sur leur sort.

Arrondissement de Liège.

Les miliciens de la ville de Liège comparaitront les lundi, mardi, mercredi et jeudi, 26, 27, 28 et 29 mars prochain. — Ceux du canton de Herstal, le vendredi 30. — D'Allier, le samedi 31. — De Hollogne-aux-Pierres, le lundi 2 avril prochain. — De Seraing, le mardi 3. — De Chênée, le mercredi 4. — De Eléron, le jeudi 5. — De Dalhem, le vendredi 6. — De Louvegné, le samedi 7.

Arrondissement de Verviers.

Les miliciens de la ville de Verviers comparaitront les lundi et mardi, 26 et 27 mars prochain. — Ceux du canton de Hodimont, le mercredi 28. — De Soiron, le jeudi 29. — De Theux, le vendredi 30. — De Battice, le samedi 31. — De Henri-Chapelle, le lundi 2 avril prochain. — D'Aubel, le mardi 3.

Arrondissement de Huy.

Les miliciens du canton de Huy comparaitront le lundi, 26 mars prochain. — Ceux du canton de Seny, le mardi 27. — De Couthuin, le mercredi 28. — De Jehay Bodegnée, le jeudi 29. — De Chevron, le vendredi 30.

Arrondissement de Waremme.

Les miliciens du canton de Waremme comparaitront le lundi 2 avril prochain. — Ceux du canton de Momalle, le mardi 3. — De Hannut, le mercredi 4. — De Landen, le jeudi 5.

Troisième session des conseils.

Les remplaçants et substituants seront présentés et examinés pendant cette session, dont les séances sont fixées comme suit:

Arrondissement de Liège.

Les remplaçants et substituants des miliciens de la ville de Liège, seront présentés le jeudi 12 avril prochain; ceux des cantons de Herstal et d'Allier, le vendredi 13; de Hollogne aux Pierres et de Seraing, le samedi 14; de Chênée et de Eléron, mardi 17; de Dalhem et de Louvegné, mercredi 18.

Arrondissement de Verviers.

Les remplaçants et substituants des miliciens de la ville de Verviers, seront présentés le lundi 9 avril prochain; ceux des cantons de Hodimont et de Soiron, mardi 10; de Theux et de Battice, mercredi 11; de Henri Chapelle et d'Aubel, jeudi 12.

elle-même, perdit tout espoir d'en faire le docile instrument de ses volontés.

— En vérité, reprit-elle, avec un sourire railleur, ce petit colonel vous a tourné la tête! Vous, ma fille, vouloir, et désobéir? Qu'est-ce donc! ne parlons plus de cela.

— Ma mère, s'écria Joséphine, en essayant de la retenir, au nom de Dieu ne me quittez pas en colère.

L'impératrice dégagea froidement ses mains des mains de sa fille, leurs yeux se rencontrèrent; à la vue du visage pâle de sa mère, où se peignait un mortel ressentiment, la jeune princesse sentit son cœur défaillir, et tomba à la renverse sur son siège.

— Le voilà brisé! s'écria douloureusement Joséphine, en voyant tomber en morceaux à ses côtés, la chaîne qui soutenait le portrait du duc de Parme. Elle s'était accrochée à la robe de l'impératrice qui en avait forcé le ressort en se retirant. La duchesse se retourna pour s'appuyer sur le balcon de la fenêtre, et pleura.

C'est une douleur bien poignante pour les jeunes âmes que de s'apercevoir qu'on n'a provoqué les meilleurs sentiments que pour les faire tomber dans un piège, mais ici le chagrin et la confusion disparaissaient dans l'effroi d'un pressentiment vague et terrible. Le soir était venu, et la nuit commençait à répandre l'obscurité. Dans l'ombre qui l'environnait, Joséphine voyait toujours le front sourcilieux de l'impératrice, et pale de colère; son imagination la lui montrait toujours menaçante.

La solitude lui devint insupportable, et elle appela ses femmes. Mais ni la vue de ces figures bienveillantes, ni l'éclat des lumières, ni même les chants de sa chère Pauline, ne purent dissiper la terreur qui pesait sur son âme. Ne sachant où porter ses pas, elle marchait au hasard dans sa chambre, lorsqu'un coup frappé à sa porte interrompit

s'était donné à la tête, un mal assez grave se déclara. Prise à temps, sa blessure se serait guérie; mais ayant négligé de recourir aux remèdes quand ils eussent pu être efficaces, il reconnut son imprudence alors qu'il n'était plus possible de la réparer.

Le pauvre jeune homme souffrait horriblement. Chaque jour, la maladie gagnait en progrès. Le sommeil avait fui ses yeux; le délire, la fièvre seuls lui faisaient oublier l'affreux douleur de sa tête: cependant son poème n'était pas achevé!... Sa plus grande crainte était de mourir sans l'avoir terminé! A demi soulevé sur son grabat, d'une main il cherchait à étouffer le mal cuisant de sa plaie, de l'autre il écrivait.

Et Magdeleine, elle pleurait!... elle pleurait, la pauvre fille!... car, malgré ses prières, ses larmes, elle n'avait pu toucher le cœur d'un médecin compatissant. Ils avaient tous refusé de visiter un malade pauvre!...

— Que je souffre! que je souffre, Magdeleine!... Oh! mon Dieu!... là... dans ma tête... c'est une torture horrible!... c'est un feu qui me dévore!... si je pouvais l'arracher avec mes ongles.

Puis il écrivit:

Trop ébloui des charmes qu'il voit naître,
De ses transports bientôt il n'est plus maître;
Sa main s'avance, il cherche, il veut saisir,
Au sein des flots; l'objet de son désir,
Et déjà même il le touche, il l'embrasse;
Mais l'eau se trouble et l'image s'efface.

Et le poème est achevé! Malflâtre est heureux, un poids horrible a soulagé son cœur!... il dit à Magdeleine: — Va le porter à un libraire... tu le donneras pour un peu d'argent... va!... ah! de l'eau... j'ai soif!... je brûle!...

Un libraire remit à la jeune fille, pour le poème de *Narvisse*, une somme de cinq cents francs. Transportée de ce qui lui arrivait, Magdeleine courut chez un médecin qui consentit alors à se rendre chez le pauvre Malflâtre.

A l'inspection de la plaie, le docteur déclara une opération indispensable: un abcès s'était formé dans l'intérieur de la tête. Le poète s'abandonna aux explorations du scalpel; mais tout l'art du médecin était devenu impuissant, le mal, invétéré, rendait toutes ressources infructueuses... Malflâtre ayant levé les yeux vers le ciel, posa la main de Magdeleine sur son cœur, mourut en souriant.

Quelque temps après une jeune fille protégée par le célèbre Lckain, qui avait été l'ami de Malflâtre, débutait à la Comédie-Française, dans *Bérénice*, c'était Magdeleine. Le talent qu'elle déploya dans ce rôle, si analogue à sa position, et le succès qu'elle obtint, firent pressentir une nouvelle Champmeale; elle devint la rivale de Clairon.

AFFAIRE DE MAIN.

Un incident assez bizarre a signalé les dernières audiences de la première chambre de la cour royale de Grenoble.

Un avocat s'étant présenté ganté à la barre pour plaider une cause, M. le président lui a fait observer qu'il n'était pas dans l'usage que les avocats plaident les mains couvertes. L'avocat a répondu qu'il avait lu quelque part, dans un ouvrage de M. Dupin, sur l'exercice de la profession d'avocat, que, d'après les us et coutumes du barreau, les avocats devaient se présenter avec des gants.

Comme les autorités manquaient pour trancher immédiatement cette importante question, on l'a renvoyée à l'audience du lendemain. M. de V... s'est présenté dans la même tenue qui avait frappé la veille l'attention de M. le président, et il a plaidé pour faire maintenir son droit.

Il a cité Boucher d'Argis et d'autres graves auteurs qui apprennent qu'anciennement les avocats se présentaient avec des gants. Mais comme alors ils prêtaient serment à chaque cause qu'ils plaidaient; ils ne gantaient pas la main droite, ou bien ils coupaient le gant de manière à ce que les doigts de cette main fussent découverts pour la formalité du serment. M. de V... s'est ensuite fondé sur ce que MM. les procureurs-généraux, dans les audiences de rentrée portent quelquefois la parole les mains couvertes. Il a invoqué les usages de la société, qui réagissent toujours sur les coutumes judiciaires. Le gant étant le complément indispensable d'une toilette convenable, il pense qu'au lieu de le proscrire, on devrait l'accueillir favorablement à la barre des tribunaux.

M. le président a pris lui-même la parole, et il a répondu aux citations de M. de V... par l'autorité de Merlin, qui dit que l'avocat doit se présenter les mains découvertes en signe de loyauté et de sincérité.

L'affaire n'a pas reçu de solution. M. de V... a déclaré déférer à l'invitation de M. le président pour cette fois, mais sans préjudicier à ses droits, à l'égard desquels il se réserve de prendre l'avis des anciens.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Vendredi 2, 5^{me} représentation du 7^{me} mois d'abonnement, l'AM-BASSADRICE, opéra comique en trois actes, musique d'Auber. — RE-NAUDIN DE CAEN, vaudeville en 2 actes.

On commencera à 5 1/2 heures. Incessamment, la reprise de la JUIVE.

Martini parlait encore quand un jeune enfant se précipita dans la chambre de l'archiduchesse, et courut près d'elle pour chercher dans ses bras les caresses accoutumées: — Ma sœur, puisque vous allez nous quitter, je veux aujourd'hui plus de baisers qu'à l'ordinaire. — Chère petite Marie, tu n'as point de soucis, tu vas bien dormir toute cette nuit. — Vous, ma sœur, vous serez moins tranquille que moi, mais plus heureuse; demain, je ne vous verrai plus. — Demain! A ce mot qu'elle répéta, des larmes roulèrent dans les yeux de la jeune fiancée. — Qu'est-ce donc, s'écria l'enfant, vous pleurez; on dit cependant que vous allez régner. — Chère enfant, puisse le ciel l'épargner une alliance royale! L'enfant mêla ses larmes à celles de sa sœur, comme si elle eût pressenti qu'elle devait monter un jour sur le trône de France, et plus tard.

Pauvre Marie, l'avenir te cachait d'étranges destinées!

La duchesse descendit au caveau: ces femmes la suivirent jusqu'aux portes, qui laissèrent voir en s'ouvrant une obscurité humide et profonde, que la lueur de quelques pâles flambeaux perceait à peine. Joséphine se retourna pour embrasser Pauline et entra seule dans la chapelle: ses femmes la virent s'agenouiller au pied de l'autel, et les portes se refermèrent. Cependant le conseil était assemblé et le malheureux Pauline fut obligée d'en attendre l'issue pour annoncer à l'empereur que la plus chère de ses filles, passait la nuit dans un caveau infect, auprès d'un cadavre. Plus de la moitié de la nuit s'était écoulée... L'empereur courut lui-même à la chapelle. On trouva la duchesse dans l'attitude où on l'avait laissée, agenouillée devant l'autel, et sa tête inclinée pour prier; seulement son corps s'était un peu affaissé et portait tout entier sur les dalles. On lui parla, elle ne répondit pas; on voulut la relever; elle avait cessé de vivre... Quelques mois après sa seconde sœur était duchesse de Parme!

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 23 FEVRIER.
Naissances : 3 garçons, 2 filles.
Mariages 10, savoir :
F. Jh. Henrotin, employé, rue St Severin, et Elisabeth Marie Anne...

PENSIONS.
Le directeur du trésor dans la province de Liège, informe les intéressés que le paiement de toutes les pensions à charge de la caisse de retraite pour le quatrième trimestre 1837, est ouvert à son bureau.

ANNONCES.

Un marchand BOHEMIEN est arrivé Hôtel du Fer de Cheval, sur la Batte, avec un ASSORTIMENT de PLUMES de LIT et DUVET à juste prix.

ON DEMANDE un JARDINIER au n. 130, Hors Château.

M. DUSART, notaire à Liège, VENDRA AUX ENCHÈRES, en son étude, rue Féronstrée, le 8 MARS 1838, à 11 heures, AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR, sans réserve d'infirmité ni de surenchère.

UNE MAISON, N° 225.
SITUÉE AU HAUT-DES-TAWES A LIÈGE,
Avec jardin et une prairie de 82 ares.
S'adresser audit notaire, pour connaître les conditions.

imprimerie et librairie de Riga.
SOUS PRESSE POUR PARAÎTRE TRÈS-PROCHAINEMENT,
AMPUTATIONS,
DANS LA
CONTIGUITÉ DES MEMBRES,
PAR M. LE DOCTEUR PHILIPS.
1 vol in 8°, avec 16 planches in-folio. — Prix : 6 francs.

VENTE
D'UNE
MAISON A EQUIPAGE,
TRÈS AVANTAGEUSEMENT SITUÉE.

LUNDI 19 MARS 1838, A 10 HEURES DU MATIN,
M. Louis DEJAER, légiste, en sa qualité de curateur à la succession vacante de M. DE DONNEA DE GRANDAMZ, vendra aux enchères publiques, au bureau de M. le juge de paix CHOKIER, à Liège, rue Mont-St-Martin, n. 607, et par le ministère de M. Philippe SERVAIS, notaire en la même ville, à ce commis par délégation de justice :

UNE MAISON SPACIEUSE,
Située à Liège, Place St Jean-en-Isle, côté E, 80g,
Ayant Porte Cochère, Remise, Écurie, Pompe, avant-Cour et beau Jardin.
Cette propriété présente une surface de 660 mètres et se trouve dans une des localités, les plus agréables, comme les plus recherchées, de la ville.
Elle est à voir, tous les jours, les dimanches (exceptés), de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir.
S'adresser en l'étude du notaire, dépositaire des titres, ou bien en celle de M. DEJAER, Place Ste-Claire, à Liège. 337

2 FRANCS
LABOITE.
PASTILLES DE VICHY. UN FRANC

Ces pastilles timbrées du mot VICHY ne se vendent qu'en boîtes portant la signature des fermiers et le cachet de l'établissement thermal de Vichy. Elles excitent l'appétit, facilitent la digestion et neutralisent les aigreurs de l'estomac. Leur efficacité est aussi reconnue contre la pierre et la gravelle. (Voir l'instruction sur chaque boîte) chez MM. les pharmaciens suivants :
Van Campen, rue Kipdorp, à Anvers; Van-Hinsberg, à Bruxelles; Leboutte, rue du pont d'Avroy, à Liège; Smout, à Malines; Van Peteghem, à Alost; Becquevort, à Nivelles; Deschamps, à Bruges; Beeskawe, à Ypres; Deckmyers, à Gand; Dastot Massart, à Mons; Themont Vath, Bossus, à Tournay; Bastin, à Huy; Léopold Etienne, à Verviers; Louys, à Namur; Eyraud, à Dinant; Hiers Reynaert, à Courtray; Obozinski, à Louvain. 215

A LOUER PRÉSENTEMENT OU POUR LE 24 MARS,
UN JOLI QUARTIER, indépendant,
avec cour et jardin, réunissant les agréments de la ville et de la campagne et jouissant de la plus belle vue, situé à HOCHÉ-PORTÉ. S'adresser rue St. Séverin, n. 723. 339

M. DUSART, notaire à Liège, fait savoir qu'il vendra AUX ENCHÈRES, en son étude, rue Féronstrée, une BELLE ET GRANDE MAISON A PORTE COCHÈRE, sise à Liège, rue Sœurs de Hasque, n. 280, ayant cours, écuries, remises, serre, etc.
Cette vente aura lieu le 15 mars 1838, à 11 heures, et la maison sera à voir à partir du premier mars susdit.
S'adresser à M. DUSART pour les conditions 230

BOUGIES DIAPHANES ET EN CIRE.
GILLON-NOSENT, rue du Pont d'Île, n. 32, vient de recevoir d'une des meilleures fabriques, un nouvel envoi de BOUGIES DIAPHANES et en cire, pour table, voiture, etc.

ASSURANCE
CONTRE
INCENDIE.
LA SOCIÉTÉ DU LION BELGE.
ÉTABLIE A LIÈGE,
ASSURE LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET MOBILIÈRES
CONTRE INCENDIE,
LE FEU DU CIEL COMPRIS, A DES PRIX TRÈS-MODÉRÉS.
S'adresser chez M. J. H. DEMONCEAU, agent général, PLACE ST-DENIS, N° 637, tous les jours non fériés, de neuf heures du matin à 3 heures de relevés.
Les déclarations remises au bureau dans la matinée, sont inscrites à midi précis, et les polices peuvent être retirées le lendemain dans la journée. 144

EAU BLANCHE
ET
EAU ROUGE.
INCOMPARABLES
DE LA PETITE VERTU,
NOUVELLE DÉCOUVERTE PAR M. HORNER, MÉDECIN,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE ET DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES.
Avis très-important
Pour la guérison radicale des maladies secrètes et fleurs blanches, en six ou dix jours, sans mercure ni tisane.
Les personnes atteintes de l'une ou de l'autre de ces maladies, soit nouvelles, soit anciennes, peuvent être guéries par cette nouvelle méthode.
Jusqu'à ce jour on a cru que les maladies secrètes attaquaient toutes les parties du corps, c'est une erreur reconnue par les médecins les plus expérimentés. Il est prouvé que ce qui est sensible au corps, ce sont les bols, les pilules et le mercure; et cependant on n'employait pas d'autres moyens de guérison dans ces sortes de maladies.
Les nombreuses expériences que l'inventeur a faites de cette eau lui donnent la satisfaction d'offrir au public le résultat de ses études, le succès a surpassé son attente; aussi garantit-il une guérison radicale en six jours, ou en dix au plus aux individus qui mettront en lui leur confiance, sans qu'il s'en suive aucune conséquence nuisible.
D'après le prospectus, vous vous traitez vous-même dans le plus grand secret même en voyage, puisqu'il n'y a ni tisane ni régime à suivre.
Dépôts chez M. DEFOOZ, pharmacien, rue Vinave d'Île, n. 38, à Liège; à Bruxelles chez M. VANHINSBERG, pharmacien, place de la Monnaie, n. 5; à Ath, chez M. CAMBRELLIN, pharmacien, à Namur, chez M. MOUVET JAUMOTTE, pharmacien; à Dinant, chez M. MATHIEU, pharmacien.

VENTE D'OBJETS

A UNE GRANDE EXPLOITATION AGRICOLE.
Les LUNDI et MARDI, 5 et 6 MARS 1838,
chaque jour à dix heures du matin, le sieur Monard, quit-tant la ferme qu'il exploite au hameau de Tilice, commune de Fexhe-Stins, y fera VENDRE, par le notaire SERVAIS de Liège :
A. 14 BONS CHEVAUX, parmi lesquels un bel entier de deux ans;
B. 20 VACHES et GENISSES de forte race;
C. 140 BÊTES A LAINE, au nombre desquelles il se trouve 50 mères avec leurs agneaux;
D. UN TROUPEAU de 40 à 50 porcs;
E. Quantité d'instruments et ustensiles aratoires, charriots, charrettes et meubles mobiliers.
A six mois de CRÉDIT, moyennant garantie convenable.

BOURSES.

Table with columns for Paris, Amsterdam, and Anvers, listing various financial instruments and their values.

ANVERS, LE 26 FEVRIER.

Table listing financial data for Anvers, including exchange rates and bond values.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 26 FEVRIER 1838.
On a fait très-peu d'affaires à la bourse de ce jour. L'actif espagnol n'a point varié, le cours est 18 3/16 o/o argent. Les primes offertes à toutes les époques.
Actions de la Banque Comm. d'Anvers 107 1/4 argent.
Bénéficiers 74 3/8 o/o argent au comptant.

BRUXELLES, LE 27 FEVRIER.

Table with columns for Fonds Belges et Étrangers and Suite des Actions, listing various stocks and bonds.

PLACE D'ANVERS, LE 27 FEVRIER.

Café. Il s'est traité aujourd'hui 735 balles Brésil bon ordinaire à 26 5/8 et une centaine de balles St. Domingue à 29 cents.
Sucre brut. — On a cité la vente de 100 caisses Havane blond à 119 1/4 pay. etc.
Rien de saillant à signaler dans les autres articles.

Imprimerie de J.-Bie. NOSENT, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.